



Délibérations du Conseil métropolitain

Séance du 06 avril 2018

OBJET : ESPACES PUBLICS ET VOIRIE - "Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole" / Grenoble :
approbation du programme pour l'aménagement des espaces publics du secteur Lakanal -
Carnot

Délibération n°

Rapporteur : Ludovic BUSTOS

PROJET

Le rapporteur(e), Ludovic BUSTOS;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : ESPACES PUBLICS ET VOIRIE - "Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole" / Grenoble : approbation du programme pour l'aménagement des espaces publics du secteur Lakanal - Carnot

Exposé des motifs

Par délibération en date du 3 février 2017, le Conseil Métropolitain a arrêté le programme du projet urbain Cœurs de Ville – Cœurs de Métropole / Grenoble et en a décidé le lancement opérationnel, après avoir tiré le bilan de la concertation préalable réglementaire.

Ce programme général prévoyait l'extension des zones piétonnes sur toutes les rues des secteurs « Brocherie-Chenoise », « République-Grenette-Montorge », « Millet-Béranger » et des interventions encore soumises à dialogue public pour les rues du secteur « Championnet ».

Ces piétonisations étaient prévues en deux temps, commençant par l'implantation de bornes automatiques et la suppression des mobiliers à vocation routière devenus inutiles, tout en menant dans le même temps un dialogue avec les acteurs de quartier (habitants, commerçants et usagers) sur la mise en place d'expérimentations et de tests d'usage, sur les aménagements envisageables dans tout ou partie des rues nouvellement piétonnes.

Ce dialogue public, instauré à partir du printemps 2017 a abouti, après une définition concertée, à l'approbation par le Conseil métropolitain des programmes d'aménagement des secteurs « Brocherie-Chenoise », « République-Grenette-Montorge » et « Millet » (séances du 10 novembre 2017 et du 9 février 2018).

Concernant le secteur « Lakanal-Lazare Carnot », le recueil des attentes et propositions des habitants, commerçants et usagers sur les espaces publics est achevé, donnant lieu au programme d'aménagement, objet de la présente délibération.

Sur ce secteur, le dialogue public a visé à mobiliser les citoyens autour des enjeux de l'aménagement, avec leur expertise d'usage, pour faire émerger leurs souhaits et leurs propositions en matière de programme.

Ce dialogue a été organisé avec des approches complémentaires qui ont permis de faire émerger des expressions très riches :

- une visite du quartier suivie d'un temps d'échange pour construire un diagnostic partagé des espaces publics,
- deux ateliers de travail sur les éléments de programme souhaités, et sur cette base, l'élaboration de mix 3D d'aménagements possibles avec des étudiants qui ont rencontré des habitants, commerçants, et usagers, pour recueillir leurs attentes et propositions
- une observation active des usages, en lien avec les habitants par une stagiaire du cursus « Design des espaces publics » de l'EAG
- la mise en ligne du projet, comme ceux des autres secteurs sur la plateforme participation.lametro.fr ;

Parallèlement, un dialogue se poursuit avec des habitants permettant d'échanger sur des pistes de mobiliers et marquages dits éphémères, qui pourront permettre de s'approprier les espaces avant les aménagements définitifs.

Le programme d'aménagement de l'espace public du secteur « Lakanal-Lazare Carnot » :

Ce secteur comprend la rue Lakanal, la rue Lazare Carnot, et la place Championnet assurant notamment la jonction entre ces deux rues et avec le quartier alentour. Ces rues s'inscrivent dans la continuité des parcours piétons entre Saint-Laurent et la Caserne de Bonne en passant par les secteurs « Brocherie-Chenoise », « République-Grenette », « Millet » et la place Victor Hugo.

Les avis majoritairement exprimés ont été en faveur du traitement des deux rues en zone de rencontre (« rues non piétonnisées mais apaisées ») avec une place plus importante pour les piétons et les vélos, avec plus de stationnements vélos, tout en gardant une partie du stationnement, notamment pour les livraisons.

Sont également attendues des traversées piétonnes plus marquées, notamment aux entrées de rues pour apaiser la circulation, de la végétalisation.

Une demande très largement partagée porte sur la place Championnet, avec plus de fluidité des flux piétons, plus directs, plus de transparence pour y favoriser plus d'usages, et avec un passage piéton plus direct et sécurisé entre la place et la rue Lazare Carnot.

Ces attentes, combinées avec les contraintes de faisabilité technique et financière, conduisent au programme suivant :

Rue Lakanal traitée en zone de rencontre

- Continuité du trottoir du boulevard Gambetta à l'entrée de la rue pour marquer ce nouveau statut et apaiser fortement la circulation, végétalisation de part et d'autre de l'entrée de la rue. Ce sont les véhicules qui traverseront le trottoir, et non les piétons la chaussée ;
- Aux intersections, mise en accessibilité totale des plateaux piétons traversant (actuellement incomplète), dessins-marquages au sol pour affirmer la place du piéton ; végétalisation
- Développement du stationnement vélos, y compris à l'amorce des rues perpendiculaires

Rue Lazare Carnot traitée en zone de rencontre

- Rendre plus direct, lisible et sécurisé le cheminement piéton entre les rues Lakanal et Lazare Carnot, en déplaçant le passage piéton de la rue Lesdiguières, avec un refuge piéton central
- Continuité du trottoir de la rue Lesdiguières à l'entrée de la rue pour marquer son nouveau statut
- Reprise du trottoir côté est, plantation de 3 arbres dans l'emprise du stationnement, aire de livraison, place PMR et arceaux vélos
- Dessin-marquage au sol à l'intersection avec la rue Humbert II pour affirmer la place du piéton.
- l'état de dégradation du revêtement de cette rue justifie de mener sur la chaussée une intervention en gros entretien (GER).

Place Championnet, avec une première intervention pour répondre aux attentes en termes d'usages, pour préfigurer l'effet de place ouverte souhaité, en attente d'un projet de réaménagement complet ultérieur ;

- Assurer des parcours piétons à travers la place plus fluides et confortables entre les rues Lakanal, Lazare Carnot, l'arrêt de bus, les commerces et les rues alentour : suppression de potelets, barrières, création du tronçon de trottoir manquant le long de la rue Lesdiguières ;
- Supprimer toutes les barrières visuelles et obstacles qui encombrant le pourtour de la place et l'enferment pour la rendre plus transparente : suppression de l'ancien sanitaire public désaffecté, des bornes de branchements électriques inutiles, des haies, remplacement des buissons formant écran par de la végétation basse

- Cela nécessite de réorganiser le stationnement sur le côté nord de la place pour élargir le trottoir en continuité avec le trottoir sud de la rue Lakanal pour un accès piéton plus direct vers l'arrêt de bus. Les livraisons et les arrêts de courte durée seront facilités.

La nouvelle végétalisation sera réalisée sous différentes formes : 5 arbres de haute tige, 3 arbustes et 6 colonnes végétales (structures supports de plantes grimpantes).

Sur l'ensemble de ces espaces publics, l'offre de stationnement des vélos sera au moins doublée, pour accueillir au total plus de 180 vélos.

Le stationnement des véhicules, de 87 places actuelles, dont 1 place PMR et 2 places de livraison étroites, sera réduit d'un tiers, avec 58 places, dont 2 places PMR et 3 à 4 places de livraison.

Le budget prévisionnel :

Le coût d'objectif de cette opération porté par le budget « Cœurs de Ville – Cœurs de Métropole / Grenoble » est évalué au stade programme à 320 000 €, valeur avril 2018, toutes dépenses confondues.

L'échéancier prévisionnel :

- L'avant-projet d'aménagement sera achevé en juin 2018
- Les entreprises seront consultées en novembre 2018, pour une désignation en avril 2019.
- Après une période de préparation, le chantier démarrera à l'été 2019 pour une livraison fin 2019 ou tout début 2020.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Vu la délibération-cadre du 3 février 2016 relative aux espaces publics et à la voirie

Vu la délibération du 3 février 2017 portant sur le projet urbain Cœurs de Ville – Cœurs de Métropole / Grenoble – Bilan de la concertation et arrêt du programme,

Vu la délibération du 3 février 2017 portant sur le projet urbain Cœurs de Ville – Cœurs de Métropole / Grenoble – Organisation de la maîtrise d'ouvrage et répartition des financements,

Vu la délibération du 10 novembre 2017 portant sur Cœurs de Ville – Cœurs de Métropole / Grenoble – Approbation des programmes pour l'aménagement des espaces publics des secteurs « Brocherie-Chenoise » et « République-Grenette-Montorge »,

Vu la délibération du 10 novembre 2017 portant sur le projet urbain Cœurs de Ville – Cœurs de Métropole / Grenoble – Actualisation du coût de l'opération,

Vu la délibération du 9 février 2018 portant sur Cœurs de Ville – Cœurs de Métropole / Grenoble – approbation du programme pour l'aménagement des espaces publics du secteur « Millet ».

Après examen de la Commission Mobilités du 16 mars 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve le programme d'aménagement du secteur « Lakanal – Lazare Carnot»
- Fixe le coût d'objectif prévisionnel de cette opération à 320 000 € toutes dépenses confondues
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette opération et à solliciter et mobiliser tous les financements nécessaires à sa réalisation.